

ARRETE TEMPORAIRE

23-AC-1566

Portant réglementation du stationnement RUE ERNESTALE

En agglomération

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 ;
- Vu** le Code de la route et notamment l'article R. 417-11 ;
- Vu** l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription ;
- Vu** le Code de l'Environnement, notamment l'article L541-3 ;
- Vu** l'arrêté municipal n° 2021-722 du 2 novembre 2021 portant délégation de fonction et de signature de Monsieur Gauthier OSSELAND en matière de ville du ¼ d'heure, déplacements et projet Master Plan ;
- Vu** la demande présentée par **SECOFERM** ;

Considérant qu'il y a lieu de favoriser le **bon déroulement des travaux de remplacement d'une vitrine** ;

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter la circulation et assurer la sécurité des usagers ;

ARRÊTONS

ARTICLE 1 : Le **10/07/2023, le stationnement des véhicules est interdit sur 3 emplacements face au 40 RUE ERNESTALE**. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2 : La **signalisation réglementaire** conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place **par le pétitionnaire**.

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise place de la signalisation. Ces dispositions pourront être levées selon l'avancement des travaux.

ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

ARTICLE 5 : Toute infraction aux dispositions définies par le présent arrêté constituera contravention et sera réprimée comme telle.

Le non-respect des dispositions prévues sera considéré stationnement gênant au sens de l'article R. 417-10 du Code de la Route. Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

ARTICLE 6 : Le pétitionnaire est chargé de procéder à l'information individuelle des riverains.

ARTICLE 7 : Les dispositions définies par le présent arrêté ne s'appliquent pas aux véhicules des Services de Police, de Gendarmerie, de Secours, des Services Municipaux, et du Pétitionnaire, dans le strict exercice de leurs fonctions.

ARTICLE 8 : Le directeur général des services de la ville d'Arras et le commissaire de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont l'ampliation sera envoyée au commandant de gendarmerie, aux sapeurs-pompiers, à la direction Générale des Services, au réseau Artis, au commissaire de police, à la directrice de la police municipale, au service affichage et au pétitionnaire.

ARTICLE 9 : En application des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Arras
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué



DEMANDE D'UN PERMIS DE STATIONNEMENT

Particulier

Entreprise

(en cas de déménagement, veuillez indiquer obligatoirement votre nouvelle adresse)

Nom / prénom :

ou raison sociale de l'entreprise : SAS SECOFERM

Enseigne :

Siret : 395 257 033 00 39

Adresse : 21 LA HUSSOYE

Code postal : 59 280

Ville : BOIS GRENIER

Téléphone : 09 82 81 29 29

Mail : secoferm@secoferm.com

Sollicite l'autorisation d'installer/stationner (cocher la mention utile) :

(véhicule, camion, engin, matériaux etc... se renseignent en m² = surface d'occupation au sol)

Echafaudage ou palissade : longueur largeur

Benne (12m²)

Camion (20m²)

Monte-meuble (10m²)

Nacelle : longueur largeur

Véhicule(s) (10m²) : type RENAULT MASTER immatriculation : FK-553-HB

Camion toupie (20m²)

Echelle (5€70/jour)

Autres, à préciser :

Location de panneau(x) déposé(s) par les services municipaux (stationnement, route barrée, déviation) 15€.

Travaux à exécuter : Remplacement d'une vitrine chez Yves Rocher

Durant la période du : 10/07/2023 au : 10/07/2023

Adresse de l'occupation : 13 Place du Théâtre 62000 ARRAS

△ PIECES A FOURNIR : OBLIGATOIRES

- pour les entreprises : une copie d'extrait d'inscription au registre des commerces ou chambre des métiers ou extrait KBIS (nom du gérant et n° RC) ;
- pour les particuliers : un justificatif de domicile ou copie de bail / propriété ;
- pour les travaux de bâtiment (ravalement de façade, réfection de toiture, changement de fenêtre ...) : une copie de l'accord du service Urbanisme, qui a été délivré après l'instruction de la déclaration de travaux. Sans ce document nous ne pourrions instruire votre demande.

Montant des droits de voirie pour l'année 2023 :

- 1€ / m² / jour (forfait 15€ minimum) - au-delà d'1 an d'occupation : 2€ / m² / jour
- location d'un panneau de stationnement, installé par les services communaux : 15€.



DEMANDE D'UN PERMIS DE STATIONNEMENT

Particulier

Entreprise

(en cas de déménagement, veuillez indiquer obligatoirement votre nouvelle adresse)

Nom / prénom :

ou raison sociale de l'entreprise : SAS SECOFERM

Enseigne :

Siret : 395 251 033 00039

Adresse : 21 LA HAUSSOYE

Code postal : 59 280

Ville : BOIS GRENIER

Téléphone : 09 82 81 29 29

Mail : secoferm@secoferm.com

Sollicite l'autorisation d'installer/stationner (cocher la mention utile) :

(véhicule, camion, engin, matériaux etc... se renseignent en m² = surface d'occupation au sol)

Echafaudage ou palissade : longueur largeur

Benne (12m²)

Camion (20m²)

Monte-meuble (10m²)

Nacelle : longueur largeur

Véhicule(s) (10m²) : type Boxer immatriculation : ED-948-ZB

Camion toupie (20m²)

Echelle (5€70/jour)

Autres, à préciser :

Location de panneau(x) déposé(s) par les services municipaux (stationnement, route barrée, déviation) 15€.

Travaux à exécuter : Remplacement d'un châssis chez Yves Rocher

Durant la période du : 10 juillet 2023, 9h au 10 juillet 2023

Adresse de l'occupation : 13 place du Théâtre 62000 ARRAS

△ PIECES A FOURNIR : OBLIGATOIRES

- pour les entreprises : une copie d'extrait d'inscription au registre des commerces ou chambre des métiers ou extrait KBIS (nom du gérant et n° RC) ;

- pour les particuliers : un justificatif de domicile ou copie de bail / propriété ;

- pour les travaux de bâtiment (ravalement de façade, réfection de toiture, changement de fenêtre ...) : une copie de l'accord du service Urbanisme, qui a été délivré après l'instruction de la déclaration de travaux. Sans ce document nous ne pourrions instruire votre demande.

Montant des droits de voirie pour l'année 2023 :

- 1€ / m² / jour (forfait 15€ minimum) - au-delà d'1 an d'occupation : 2€ / m² / jour
- location d'un panneau de stationnement, installé par les services communaux : 15€.

Greffé du Tribunal de Commerce de Lille Métropole
445 boulevard Gambetta
CS 60455
59338 Tourcoing CEDEX

Flashez pour contrôler
<https://controle.greffe-tc-lillemetropole.fr/fr/kbis>
Code: sU2HpKVBMG2J



N° de gestion 1994B00646

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 13 avril 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 395 257 033 R.C.S. Lille Métropole
Date d'immatriculation 10/06/1994
Dénomination ou raison sociale **SECOFERM**
Forme juridique Société par actions simplifiée
Capital social 50 000,00 Euros
Adresse du siège zone industrielle la Houssoye 59280 Bois-Grenier
Nomenclature d'activités française (code NAF) 4332B
Durée de la personne morale Jusqu'au 10/06/2093
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président

Dénomination HOLDING DU CHATEAU
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse 148 rue de Cassel 59660 Merville
Immatriculation au RCS, numéro 483 066 551 Dunkerque

Commissaire aux comptes

Dénomination CABINET COULON - LOTIN - DRUART
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Adresse 251 avenue du Bois Parc du Pont Royal 59130 Lambersart
Immatriculation au RCS, numéro 348 563 693 Lille-Métropole

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement zone industrielle la Houssoye 59280 Bois-Grenier
Activité(s) exercée(s) Vente fermetures industrielles vente installation transformation assemblage fabrication entretien maintenance fermetures industrielles.
Nomenclature d'activités française (code NAF) 4332B
Date de commencement d'activité 18/05/1994
Origine du fonds ou de l'activité Transfert
Mode d'exploitation Exploitation directe

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Douai

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- *Mention n° 1 du 10/06/1994* Historique : NOM COMMERCIAL : SECOFERM PUBLICATION LEGALE : NORD ECLAIR DU 29/05/1994.